

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00662 Numéro SIREN : 402 395 818 Nom ou dénomination : A2MO
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 6675

25 SEP. 2020

GREFFE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	191 998	144 044	47 955	23 156	93.38
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	335 586	264 702	70 884	4 189	5.58
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	4 050		4 050	4 050	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	108 301	103 253	5 048	5 048	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	34 597		34 597	330	0.94
	Total II	674 532	511 998	162 534	18 637	12.95
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 645		4 645	4 711	50.35
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	3 225 467		3 225 467	346 261	12.03
	Autres créances	115 646		115 646	54 873	32.18
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	910 538		910 538	593 580	187.27
	Charges constatées d'avance (3)	135 627		135 627	32 579	19.37
	Total III	4 391 922		4 391 922	847 678	23.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 066 454	511 998	4 554 456	866 315	23.49

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

34 597

ENCLOSURE
ORIGINAL

2020006675

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 157 500)	157 500	157 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 750	15 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 164 159	1 144 481	19 678	1.72
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte):	530 768	319 678	211 090	66.03
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 868 177	1 637 409	230 768	14.09
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTES (I)	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Comptes de Régularisation	Total III				
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	55 364	24 914	30 450	122.22
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	195 511	92 137	103 374	112.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 611	22 852	2 241	9.81
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 961	552 557	10 596	1.92
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	1 651 905	1 343 722	308 182	22.93
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	220 927	14 550	206 377	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 686 279	2 050 732	635 547	30.99
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 554 456	3 688 141	866 315	23.49

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 665 542 2 035 133

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 554 455.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 170 475.25 Euros et dégageant un bénéfice de 530 767.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

R.A.S

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Souscription à une convention d'intégration fiscale :

Le Groupe constitué par la SARL SYNEXIA et sa filiale A2MO a opté pour le régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du CGI, qui a pris effet le 01/01/2016.

Une convention d'intégration fiscale conclue entre les deux sociétés règle la répartition de charge d'impôt comme suit :

- la SASU A2MO versera à la SARL SYNEXIA, à titre de contribution à l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat fiscal et/ou sa plus-value nette à long de l'exercice, comme si elle était imposable distinctement
- les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme
- la contribution de la société A2MO est réduite des crédits d'impôts qui lui sont attribués. La fraction des crédits d'impôts qui excède le montant de sa contributions sera restituée à A2MO
- les économies d'impôts réalisés par le groupe, liées aux déficits imputables à la société A2MO, sont conservées par la société-mère qui les considère comme un gain immédiat

Une convention de mandant pour la construction d'un EHPA à Tournan-en-brie 77220 é été signé entre la sté A2MO et l'établissement public géontologique de Tourranan-en-bris le 12/01/2018.

Sur l'exercice 2019, les opérations relatives à cette convention sont comptabilisées pour 180 473€ dans le poste disponibilités à l'actif et 180 473 € dans le poste autres dettes au passif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	315.0000	500			500

100 % SYNEXIA

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL INFORMATIQUE	191 998	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Pour les immobilisations non décomposées, l'amortissement a été pratiqué en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les P.M.E.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel réalisation	linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire et dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans
Matériels de bureau	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les clients factures à établir sont évaluées au rythme de l'avancement des dossiers.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	720 235
Autres créances	7 897
Disponibilités	16 355
Total	744 488

Voir détail annexe liasse

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 386
Dettes fiscales et sociales	807 319
Autres dettes	27 921
Total	974 643

Voir détail annexe liasse

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	135 627
Total	135 627

Voir détail annexe liasse

Il n'y a pas de produits constatés d'avance sur cet exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	42
Employés	4
Total	46

Il y a 4 ETAM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	17 115
45 à 54 ans	11 à 20 ans	112 536
35 à 44 ans	21 à 30 ans	106 389
moins de 35 ans	plus de 30 ans	7 438
Engagement total		243 478

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié.
- méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis
- profil de carrière à décroissance moyenne
- taux 1 % constant : augmentation annuelle salaire
- taux d'actualisation : 2 %

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	157 500	157 500	157 500	157 500	157 500
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 906 793	5 084 133	5 863 642	6 495 831	7 170 475
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	530 176	496 531	498 475	475 029	867 525
Impôts sur les bénéfices	159 846	151 135	142 707	101 764	203 883
Participation des salariés au titre de l'exercice					83 180
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	333 472	309 333	318 061	319 678	530 768
Résultat distribué		300 000	300 000	300 000	300 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	740.66	690.79	711.54	746.53	1 160.92
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	666.94	618.67	636.12	639.36	1 061.54
Dividende distribué à chaque action		600.00	600.00	600.00	600.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	33	36	40	43	46
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 977 467	2 176 297	2 315 007	2 454 820	2 657 953
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	929 055	995 091	1 068 136	1 140 149	1 159 817

A2MO

*Société par Actions Simplifiée
au capital de 157.500 €uros*

*58 rue Rabelais
37500 CHINON*

Exercice clos le 31 décembre 2019
Rapport sur les comptes annuels



AUDIT
France

Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'associée unique de la société A2MO - ASSISTANCE AUX MAITRES D'OUVRAGES ET AUX MONTAGES DES OPERATIONS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2MO - ASSISTANCE AUX MAITRES D'OUVRAGES ET AUX MONTAGES DES OPERATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 21 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe relatives à « l'Évaluation des créances et des dettes » et à la « Dépréciation des créances » présentent les méthodes d'évaluation et de dépréciation des créances clients. L'examen de l'antériorité et de l'apurement des créances clients nous a permis de considérer que les valeurs nominales inscrites au bilan sont correctement évaluées.

Nous avons, en outre, contrôlé par sondage, la réalité des créances provisionnées en factures à établir. Sur la base des informations qui nous ont été fournies et de l'analyse des documents se rapportant à certains dossiers, nous nous sommes assurés de la bonne application du principe de séparation des exercices.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



AUDIT
France

*Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2019*

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 9 juillet 2020

Pour **TGS France Audit**,

Signé électroniquement le 09/07/2020 par
Sophie Delsaux



FRANCE

Sophie DELSAUX
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	191 998	144 044	47 955	24 798	23 156 93.38
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	335 586	264 702	70 884	75 074	4 189 5.58
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	4 050		4 050	4 050	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	108 301	103 253	5 048	5 048	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	34 597		34 597	34 927	330 0.94
Total II		674 532	511 998	162 534	143 896	18 637 12.95
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 645		4 645	9 355	4 711 50.35
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	3 225 467		3 225 467	2 879 206	346 261 12.03
	Autres créances	115 646		115 646	170 519	54 873 32.18
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	910 538		910 538	316 958	593 580 187.27
	Charges constatées d'avance (3)	135 627		135 627	168 206	32 579 19.37
	Total III	4 391 922		4 391 922	3 544 245	847 678 23.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 066 454	511 998	4 554 456	3 688 141	866 315 23.49

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

34 597

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 157 500)	157 500	157 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 750	15 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 164 159	1 144 481	19 678	1.72
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	530 768	319 678	211 090	66.03
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 868 177	1 637 409	230 768	14.09
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	55 364	24 914	30 450	122.22
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	195 511	92 137	103 374	112.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 611	22 852	2 241	9.81
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 961	552 557	10 596	1.92
	Dettes fiscales et sociales	1 651 905	1 343 722	308 182	22.93
Comptes de régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	220 927	14 550	206 377	NS
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 686 279	2 050 732	635 547	30.99
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 554 456	3 688 141	866 315	23.49

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 665 542 2 035 133

SASU A2MO
58 rue Rabelais
37500 CHINON

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

COGEP

6 rue du Pont de l'Arche
B.P. 202
37550 SAINT AVERTIN
02.47.74.40.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	8
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	8
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	9
Informations générales complémentaires	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Evaluation des valeurs mobilières de placement	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 554 455.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 170 475.25 Euros et dégageant un bénéfice de 530 767.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

R.A.S

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Souscription à une convention d'intégration fiscale :

Le Groupe constitué par la SARL SYNEXIA et sa filiale A2MO a opté pour le régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du CGI, qui a pris effet le 01/01/2016.

Une convention d'intégration fiscale conclue entre les deux sociétés règle la répartition de charge d'impôt comme suit :

- la SASU A2MO versera à la SARL SYNEXIA, à titre de contribution à l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat fiscal et/ou sa plus-value nette à long de l'exercice, comme si elle était imposable distinctement
- les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme
- la contribution de la société A2MO est réduite des crédits d'impôts qui lui sont attribués. La fraction des crédits d'impôts qui excède le montant de sa contributions sera restituée à A2MO
- les économies d'impôts-réalisés-par-le-groupe, liées aux déficits imputables à la société A2MO, sont conservées par la société-mère qui les considère comme un gain immédiat

Une convention de mandant pour la construction d'un EHPA à Tournan-en-brie 77220 é été signé entre la sté A2MO et l'établissement public géontologique de Tourranan-en-bris le 12/01/2018.

Sur l'exercice 2019, les opérations relatives à cette convention sont comptabilisées pour 180 473€ dans le poste disponibilités à l'actif et 180 473 € dans le poste autres dettes au passif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	315.0000	500			500

100 % SYNEXIA

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL INFORMATIQUE	191 998	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
Pour les immobilisations non décomposées, l'amortissement a été pratiqué en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les P.M.E.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel réalisation	linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire et dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans
Matériels de bureau	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les clients factures à établir sont évaluées au rythme de l'avancement des dossiers.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	720 235
Autres créances	7 897
Disponibilités	16 355
Total	744 488

Voir détail annexe liasse

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 386
Dettes fiscales et sociales	807 319
Autres dettes	27 921
Total	974 643

Voir détail annexe liasse

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	135 627
Total	135 627

Voir détail annexe liasse

Il n'y a pas de produits constatés d'avance sur cet exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	42
Employés	4
Total	46

Il y a 4 ETAM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	17 115
45 à 54 ans	11 à 20 ans	112 536
35 à 44 ans	21 à 30 ans	106 389
moins de 35 ans	plus de 30 ans	7 438
Engagement total		243 478

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié.
- méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis
- profil de carrière à décroissance moyenne
- taux 1 % constant : augmentation annuelle salaire
- taux d'actualisation : 2 %

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	157 500	157 500	157 500	157 500	157 500
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 906 793	5 084 133	5 863 642	6 495 831	7 170 475
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	530 176	496 531	498 475	475 029	867 525
Impôts sur les bénéfices	159 846	151 135	142 707	101 764	203 883
Participation des salariés au titre de l'exercice					83 180
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	333 472	309 333	318 061	319 678	530 768
Résultat distribué		300 000	300 000	300 000	300 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	740.66	690.79	711.54	746.53	1 160.92
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	666.94	618.67	636.12	639.36	1 061.54
Dividende distribué à chaque action		600.00	600.00	600.00	600.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	33	36	40	43	46
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 977 467	2 176 297	2 315 007	2 454 820	2 657 953
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	929 055	995 091	1 068 136	1 140 149	1 159 817

A2MO
Société par actions simplifiée
au capital de 157.500 euros
Siège social : 58 rue Rabelais
37500 CHINON
402 395 818 RCS TOURS

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 10 JUILLET 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 530.767,82 euros de la manière suivante :

- à titre de dividende 400.000,00 euros
soit un dividende unitaire de 800 euros, mis en paiement au siège social à compter du 10 juillet 2020 ;
- le solde aux autres réserves, soit 130.767,82 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	/	/	300.000 €
31 décembre 2017	/	/	300.000 €
31 décembre 2016	/	/	300.000 €

Pour copie certifiée conforme

SYNEXIA
Présidente

